

Service : Assemblées, affaires juridiques
et commande publique

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 2 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 02 mars à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, Président**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

Mme Viviane PERRIN - Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël VALETTE - M. Sébastien CIRON - M. Michel CHARDEAU - M. Charles LANDRE - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Jean GIRARDON - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Sébastien GANE - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Lionel DUPARAY - M. Michel TRAMOY - M. Philippe PRIET - M. Yohann CASSIER - M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Thierry BUISSON - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Jean-Paul LUARD - M. Laurent SELVEZ - M. Roger BURTIN - M. Eric COMMEAU - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Christophe DUMONT - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard FREDON - Mme Chantal LEBEAU - M. Didier LAUBERAT - Mme Barbara SARANDAO - M. Frédéric MARASCIA - Mme Paulette MATRAY - M. Gérard GRONFIER - Mme Salima BELHADJ-TAHAR

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Denis BEAUDOT, Mme Christelle ROUX-AMRANE, M. Abdoukader ATTEYE
M. CHAVOT (pouvoir à M. Michel CHARDEAU)
M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme PICARD (pouvoir à M. Cyril GOMET)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
M. GRAND (pouvoir à Mme Séverine GIRARD-LELEU)
Mme LE DAIN (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)
Mme SARANDAO (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Viviane PERRIN

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE	3
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES	4
1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2022	4
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales	4
3. Représentation dans les commissions permanentes - Modification suite à la démission d'un conseiller communautaire	4
4. Société d'économie mixte Creusot Montceau Recyclage - Dissolution	5
III - DEVELOPPEMENT URBAIN.....	5
1. Politique foncière de la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Bilan 2022	5
2. Avenant n°1 à la convention opérationnelle entre Action Logement - Ville de Montceau-les-Mines - CUCM - Action Coeur de Ville - Volet immobilier avec réservation prévisionnelle de concours financiers	6
3. Avenant n°1 à la convention opérationnelle entre Action Logement - Ville du Creusot - CUCM - Action Coeur de Ville - Volet immobilier avec réservation prévisionnelle de concours financiers.....	6
IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	7
1. Modification règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises	7
2. JH BATIMENT - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application.....	9
3. LE CREUSOT - Place Schneider - Vente de terrain pour implantation d'un marché couvert	10
4. Agence Ecosphère - Attribution d'une subvention - Convention d'objectifs 2023 et autorisation de signature.....	20
V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	22
1. SPL Sud Bourgogne THD - versement d'une participation à la SPL pour 2023	22
2. Convention 2022 Village des Sciences et demande d'appel de fonds	23
3. Ecomusée - Villa Perrusson - Nouveaux tarifs	23
4. Boutiques de l'Écomusée Creusot Montceau - Tarifs nouveaux produits	23
5. Approbation du lancement de l'étude de la définition de l'identité du canal du Centre.	25
VI - DEVELOPPEMENT DURABLE	26
1. Eau et assainissement - Travaux sur réseaux d'eau potable sur l'ensemble des communes du territoire communautaire - Autorisation de signature d'une modification n°2 à l'accord-cadre 2102302PRP	26
2. Direction de l'eau et de l'assainissement - Autorisation préalable de signature d'un accord-cadre à bons de commande	26
3. CUCM - Compostage individuel : réduction du reste à charge des usagers pour l'acquisition de composteurs individuels pour la période 2023-2025.	27

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

Mme Viviane PERRIN est désignée secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité.

M. le Président.- Mes chers collègues, nous sommes réunis ce soir pour notre premier conseil de l'année 2023 qui, je suppose, ne sera pas trop long, vu le nombre de délibérations que nous allons examiner. Une année qui malheureusement ne fait pas exception avec son lot de catastrophes, d'événements tragiques qui marquent nos esprits et à jamais des vies. Je pense bien entendu au drame qui a touché la Turquie et la Syrie avec un bilan encore provisoire de plus de 50 000 morts . Je pense à l'assassinat d'un professeur dans un collège au Pays Basque, aux naufrages d'embarcations de fortune engloutis dans les eaux de la Méditerranée avec les corps d'enfants, de femmes et d'hommes qui cherchent une terre d'accueil. Tout récemment, l'accident ferroviaire en Grèce dont le bilan là aussi provisoire fait état de 38 morts et 45 blessés. Et puis plus près de nous le tragique accident sur la RCEA à hauteur de Blanzay, qui justifie, s'il en était encore besoin, pour ceux qui peuvent en douter, que la Communauté ait apporté une importante contribution financière pour sa sécurisation. Nos pensées bien entendu vont aux victimes de toute ces tragédies et à leurs proches dans ces moments si terribles.

A notre niveau, une année qui a ceci de particulier qu'elle se situe à mi-mandat, puisque le 16 juillet prochain cela fera 3 ans que notre assemblée a été installée. Comme j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, nous avons connu un contexte de crises successives jusque-là inédit, chacune venant à chaque fois bousculer l'action publique, et la Communauté Urbaine ne fait pas exception à cela. Ainsi en ce mois de mars, nous sommes à 3 ans d'un contexte sanitaire déstabilisé par le Covid. Nous sommes aussi au triste premier anniversaire de la guerre en Ukraine et nous sommes enfin à 9 mois du début de la législature. Une législature avec une majorité relative à l'Assemblée nationale pour le pouvoir sortant et qui a montré aux Français un spectacle désolant ces dernières semaines. Une démocratie abîmée qui éloigne un peu plus chaque jour nos concitoyens de la chose publique et qui fait le jeu des extrêmes. Ces événements viennent perturber fortement les équilibres économiques, sociaux, culturels et politiques au niveau mondial, européen et national, et bien entendu au niveau local.

Dans ce contexte mes chers collègues, je reste plus que jamais convaincu de l'importance du rôle et de la place qui sont les nôtres au sein de nos collectivités, engagé au plus près des préoccupations des habitants, convaincu de la nécessité d'une République décentralisée et guidé par l'impérieuse nécessité que notre action soit source de cohésion comme ciment de la nation. Ainsi, à son niveau la Communauté Urbaine poursuit son engagement et l'année 2023, comme vous le savez, représente une année à haut niveau d'investissement. Ce sont cinquante deux millions d'euros que nous allons injecter tous budgets confondus. Ses investissements viendront irriguer tous les champs d'intervention, je ne vais pas ici refaire la liste puisque cela a été largement abordé lors du vote du budget.

Cette année sera également celle des nouvelles contractualisations avec la région, celle de la préparation de l'acte 2 des assises économiques que nous avons tenues pour l'acte 1 en 2021. Celle aussi de la poursuite de la transformation de notre administration, ainsi que des coopérations et mutualisations avec les communes. Nous nous situons donc à une année charnière dans la poursuite de la mise en oeuvre du projet de mandat que l'exécutif a élaboré malgré les difficultés, malgré les incertitudes. Nous poursuivons notre action pour l'intérêt supérieur du territoire et de ses habitants afin de préparer l'avenir et pour traduire encore et encore en actions le fait que nous sommes le territoire de tous les possibles.

Je vous informe enfin que je serai amené avec l'exécutif à rendre compte au cours du second semestre de l'avancement des 120 actions du projet de mandat auprès de notre assemblée, bien entendu, mais aussi plus largement auprès de nos partenaires et des habitants.

Voilà ce que je peux vous dire en propos introductifs et dans l'immédiat je vous invite à examiner l'ordre du jour de notre séance en vous remerciant de votre attention.

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2022

M. le Président.- Nous allons donc commencer par l'adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2022 que je vais mettre aux voix.

Juste une précision : le service des assemblées m'a fait gentiment remarquer que l'on allait un petit peu vite au moment des votes et qu'ils n'ont pas toujours le temps de voir. Ils sont obligés de revisionner derrière pour voir qui a voté, pas voté, s'est abstenu... Nous allons essayer d'être disciplinés et je vais essayer d'aller un petit peu moins vite au moment des votes. Ce que je vous demande, c'est de lever la main bien haut. Je dis bien haut surtout pour ceux qui sont au fond, au 2ème rang, parce que sinon ça va être compliqué, et de la maintenir levée un petit moment le temps que tout soit compté. Et si vous avez un pouvoir levez les deux mains.

L'adoption du procès-verbal du conseil du 14 décembre. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie. Malgré un bon avertissement, je vois qu'il y en a encore qui ont du mal à lever le bras très haut. Alors s'il y a des problèmes de rhumatismes, faites le savoir, on va essayer de trouver un autre moyen. S'il n'y a pas de problème de rhumatismes quand je dis très haut, c'est au dessus de l'épaule, hein, merci beaucoup. C'est bon pour le service des assemblées. Oui? Pardon je vous cherchais. Oui ? C'est bon ? Très bien.

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2022

Le conseil décide :

- *D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2022.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 5211 du Code général des collectivités. Prises de parole ? Non. Nous prenons acte. Et personne ne souhaite pas voter ? S'abstenir ? Etre contre ? Pour ? Ah c'est un petit peu mieux. Je vous remercie. C'est bon pour les Assemblées ? Vous me dites si ça ne va pas.

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Représentation dans les commissions permanentes - Modification suite à la démission d'un conseiller communautaire

M. le Président.- Nous avons ensuite une délibération sans présentation pour les commissions permanentes. Il s'agit de remplacer un élu sortant par un élu entrant dans les commissions. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? C'est bon les Assemblées ? Merci.

Représentation dans les commissions permanentes - Modification suite à la démission d'un conseiller communautaire

Le conseil décide :

- *Que Monsieur Yohann CASSIER siègera dans la commission suivante :
Développement, aménagement et services aux habitants.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

4. Société d'économie mixte Creusot Montceau Recyclage - Dissolution

M. le Président.- Société d'économie mixte sur CMR, la dissolution . Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Pas de prise de parole. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Alors il y a, pardon excusez moi, il y a des personnes qui doivent sortir. Ah, j'allais commettre un crime épouvantable. J'aurais pu me retrouver sous les barreaux. On va l'éviter. Donc je vais faire sortir : M. Didier LAUBERAT, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Yohann CASSIER, M. Philippe PIGEAU, M. Christophe DUMONT, M. Armando DE ABREU, Mme Marie-Claude JARROT, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Bernard FREDON et moi -même.

M. Daniel MEUNIER.- Bien chers collègues, maintenant que les personnes qui devaient sortir sont sorties, nous reprenons effectivement ce vote concernant la dissolution de la société d'économie mixte Creusot Montceau Recyclage. Y a -t-il des prises paroles ? Bien, nous allons passer au vote. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des abstentions ? Refus ? Pour ? Merci à vous. Et nous pouvons demander à nos collègues de rentrer.

Société d'économie mixte Creusot Montceau Recyclage - Dissolution

Le conseil décide :

- *D'approuver le principe et les modalités de la dissolution de la société d'économie mixte locale Creusot Montceau Recyclage, dont le siège social est situé avenue des Ferrancins, 71210 Torcy.*
- *De donner mandat aux représentants de la Communauté Urbaine au sein de l'assemblée générale pour approuver cette dissolution.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes afférents à cette liquidation.*

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Didier LAUBERAT, M. Jean-François JAUNET, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Yohann CASSIER, M. Philippe PIGEAU, M. Christophe DUMONT, M. Armando DE ABREU, Mme Marie-Claude JARROT, M. Jean-Paul BAUDIN, M. Bernard FREDON intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

III - DEVELOPPEMENT URBAIN

1. Politique foncière de la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Bilan 2022

M. le Président.- Bien, je reprends nous passons au chapitre développement urbain avec la politique foncière de la communauté. C'est le bilan 2022 dont nous devons simplement prendre acte sans présentation sauf si quelqu'un souhaitait vraiment qu'on le présente. Dans les groupes politiques, personne ne s'est manifesté pour le demander. Alors je vais mettre aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre acte du rapport ? Non. Donc nous prenons acte de manière unanime. Je vous remercie.

Politique foncière de la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Bilan 2022

Le conseil décide :

- *De prendre acte des cessions et acquisitions immobilières réalisées en 2022,*
- *D'annexer les tableaux de cessions et d'acquisitions au compte administratif 2022.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Avenant n°1 à la convention opérationnelle entre Action Logement - Ville de Montceau-les-Mines - CUCM - Action Coeur de Ville - Volet immobilier avec réservation prévisionnelle de concours financiers

3. Avenant n°1 à la convention opérationnelle entre Action Logement - Ville du Creusot - CUCM - Action Coeur de Ville - Volet immobilier avec réservation prévisionnelle de concours financiers

M. le Président.- Nous avons ensuite l'avenant n°1 à la convention opérationnelle entre Action Logement et la Ville de Montceau et nous avons la même chose sur la délibération suivante avec la ville du Creusot. Je mets aux voix les 2. Lionel DUPARAY ? Il y a peut-être un conflit ? Pour Montceau ? Donc vous sortez ? S'il vous plaît. N'hésitez pas, parce qu'on peut passer au travers de conflits d'intérêts qu'on ne maîtrise pas forcément. Donc si vous avez un doute, n'hésitez pas à sortir de la salle. Donc, je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Je vous remercie donc pour les deux.

Avenant n°1 à la convention opérationnelle entre Action Logement - Ville de Montceau-les-Mines - CUCM - Action Coeur de Ville - Volet immobilier avec réservation prévisionnelle de concours financiers

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de l'avenant portant sur le volet immobilier de la convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville de Montceau-les-Mines, entre Action Logement, la ville de Montceau-les-Mines et la Communauté Urbaine.*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation à signer ladite convention.*

Observations : Etant précisé que M. Lionel DUPARAY intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

Avenant n°1 à la convention opérationnelle entre Action Logement - Ville du Creusot - CUCM - Action Coeur de Ville - Volet immobilier avec réservation prévisionnelle de concours financiers

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de l'avenant portant sur le volet immobilier de la convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville du Creusot, entre Action Logement, la ville du Creusot et la Communauté Urbaine.*
- *D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation à signer ladite convention.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Modification règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises

M. le Président.- Nous passons maintenant au développement économique avec une délibération qui est importante, qui fait état de la modification du règlement d'intervention en matière d'immobilier. C'est sur ce chapitre-là nous intervenons en tant qu'EPCI, la Communauté a défini et formalisé sa stratégie de développement économique pour le mandat 2020-2026. Et il y a un axe important que nous souhaitons valoriser et mettre en avant, qui fait suite également aux assises, à savoir la transition écologique du territoire. Au croisement des 2 axes, il apparaît opportun donc d'ajuster notre règlement d'intervention en matière d'immobilier en portant une attention particulière sur 3 types de projets. Ceux que l'on appelle les projets vertueux sur le plan de la performance énergétique ; ceux qui sont créateurs d'emplois et puis ceux qui s'inscrivent dans l'économie sociale et solidaire. C'est ce que va nous présenter maintenant Jean-Claude LAGRANGE.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Oui, merci Président. Cette présentation que vous venez de faire résume bien la stratégie communautaire dans l'exercice de la compétence que la loi Notre a attribué aux communautés de communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines, et qui n'a pas été forcément exercée partout dans le précédent mandat. J'ai eu l'occasion de le dire ici, la Communauté Urbaine est une des collectivités qui accompagne le mieux le développement immobilier de ses entreprises. Vous en verrez d'ailleurs tout de suite un exemple.

La question de l'économie sociale et solidaire, et surtout de l'économie de proximité, est venue aussi de cette époque où on a ensemble été au rendez-vous avec la région sur le Fonds régional des territoires. C'est d'ailleurs un sujet qui reste toujours d'actualité, et qui se discutera à la région. On s'est aperçu qu'une bonne partie de l'économie repose aussi sur ses artisans, commerçants, voire TPE, qui se développent et doivent être maintenues. C'est pour ça qu'il fallait élargir le dispositif. Je ne vais pas rentrer dans le détail de ce règlement d'intervention. Il faudra effectivement les projets soient vertueux, comme disait le Président, et soient porteurs de plus-values. On n'est pas là simplement pour un effet d'aubaine. Ça veut dire qu'il faudra que ces projets soient vertueux sur le l'aspect environnemental, développement durable, création d'emplois. Ça restera de notre compétence communautaire, puisque la région se retire de ces participations, mais va, par contre, continuer de travailler sur des projets d'envergure et d'accompagnera les SEM. Ça veut dire qu'on a une SEM à la Communauté qui continuera à être accompagnée dans le cadre de sa politique immobilière. Et je pense que c'est une belle avancée de la part de la Communauté d'élargir le champ d'intervention tout en limitant un peu les plafonds, parce qu'on a fait beaucoup de dossiers à 100 000 euros ; le budget il faut aussi qu'il suive. C'est le sens de cette modification.

M. le Président.- Merci. Des prises de paroles ?

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Mon rapport était chargé tout à l'heure, il ne marche plus.

M. le Président.- Un problème avec la tablette ?

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Non, mais je vais résumer... Chacun a lu le règlement et devrait se l'approprier, parce que je pense que, sur ces questions d'économie sociale et solidaire, de TPE de moins de 10 salariés, les maires sont souvent les premiers interlocuteurs, ce n'est pas forcément la Communauté, qui vient plus tard en relais. C'est bien que vous ayez dans vos communes ce règlement d'intervention pour pouvoir répondre et puis, ensuite, que la communauté instruisse les demandes.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant vote ? Visiblement non. Ah oui. Faut lever plus haut parce que franchement vous êtes dans un angle où je ne vous vois pas. Il faut juste lever le bras, c'est tout, lever le bras très haut pour que je vous vois. Donc M. LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui simplement, je profite de cette délibération qui à mon avis sera d'ailleurs probablement réaménagée sur les plafonds en fonction des prochaines opérations qui viendront dans l'année, ou dans les 2 années à venir, pour revenir sur un sujet que nous avons abordé l'année dernière et d'ailleurs je crois que Jean-Claude LAGRANGE avait dit qu'il pouvait y avoir une réflexion en la matière, c'est le versement des subventions sur les SCI. Moi je pense qu'il faut rompre avec cette pratique, comme l'ont fait d'autres collectivités, de verser des aides d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises aux SCI personnelles des dirigeants. Je redis ici que ça pourrait être une prochaine modification du règlement. Alors je sais que le recours à ces SCI et le versement de subventions à ces SCI est très prisé par un nombre important de dirigeants d'entreprise, mais je pense que c'est un mécanisme qui dangereux lorsque l'on verse des subventions publiques.

M. le Président.- Peut-être des premiers éléments de réponse de Jean-Claude LAGRANGE.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Je ne suis pas très loin de partager ce que dit M. LANDRE pour une fois, puisque au niveau régional on l'avait écarté. Cela n'empêche pas chaque collectivité d'avoir sa propre politique. Aujourd'hui on l'a maintenu. Il y a un risque effectivement, c'est pas simplement le fait qu'on verse de l'argent public à une structure privée, mais surtout qu'il peut y avoir aussi un risque qu'une SCI ça implique plein d'autres participations pour le chef d'entreprise. Moi je veux bien qu'on remette cette question et qu'on l'évalue, mais au jour d'aujourd'hui je n'ai pas en tête le bilan et je ne suis pas sûr que ce soit, ce type de dossier qui soit le plus sollicité. Je ne sais pas. Je n'ai pas en tête l'équilibre entre les sociétés classiques, les SCI, etc.

M. le Président.- Je ne suis pas certain non plus que les SCI soient les plus concernées dans les aides que nous avons, mais ce que je peux préciser c'est que nous demandons toujours à ce qu'il y ait des éléments qui soient réunis quand ils concernent des SCI. D'abord que les sociétés soient actionnaires à 80 pour 100 afin d'avoir un lien très fort même total entre la société et la SCI. Ça c'est le premier élément. Le 2^{ème}, c'est que la SCI s'engage à rétrocéder l'aide perçues à ladite entreprise qui exploite l'activité sous forme de rabais, soit sur le loyer, soit sur le prix de la cession immobilière. Donc il y a peu d'impact en fait, peu d'intérêt avec le fait de dire on ne verse plus aux SCI. Il n'y a pas de risque compte tenu de ce que je viens de donner. Et les SCI restent quand même une forme juridique pour des activités qu'il faut à mon sens soutenir d'une manière ou d'une autre. Et nous avons des conventions, qu'on appelle des conventions tripartites entre la Communauté Urbaine, la SCI et les sociétés. Encore une fois, tout cela passe au contrôle de légalité. Le contrôle de légalité ou la chambre régionale des comptes n'a pas fait de remarque à ma connaissance, nous avons la possibilité de le faire. Est-ce qu'il faut se priver de soutenir les SCI ? Moi je ne pense pas fondamentalement même si on peut se poser la question de cette forme juridique. En tout cas ce n'est pas incompatible à mon avis avec les aides que nous pouvons apporter. Est-ce qu'il y a d'autres questions. Non. Alors je mets aux voix cette modification de règlement d'intervention. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Modification règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises

Le conseil décide :

- *D'approuver la modification du règlement d'attribution en matière d'immobilier d'entreprises, de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. JH BATIMENT - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Au risque de me contredire, le rapport suivant est une attribution de subventions à une SCI.. On voit bien la taille des SCI d'ailleurs...

M. le Président.- Je ne saurais pas dire si c'est majoritaire ou pas majoritaire, mais la SCI fait partie dans le monde économique des structures juridiques utilisées. Les priver d'aides, à mon avis, aurait des conséquences. Alors je passe la parole à Jean-Claude LAGRANGE du coup.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Je vais rapporter ce versement de subventions pour la SCI JH Bâtiment. Je pense que l'on est sur des tailles d'entreprises, on le voit bien, qui sont souvent portées par des SCI. La question des SCI, c'est de savoir ensuite comment elles répercutent à l'entreprise. Il faut que ce soit gagnant pour l'entreprise, c'est surtout ça je pense, c'est notre but. Donc là en l'occurrence il s'agit d'une subvention au titre du règlement qui est donc en application pour la société JH Bâtiment qui exerce une activité qui on le voit bien est plutôt une entreprise de travaux publics - maçonnerie générale - plâtrerie - peinture, qui ne faisait pas partie forcément des cibles industrielles classiques comme on les avait souvent. Donc c'est bien aussi d'accompagner ce type de d'entreprises qui va construire un bâtiment de 500 mètres carrés dans la zone de Torcy. En appliquant nos critères d'aide, c'est à dire 20% des dépenses subventionnables, on verserait une subvention de 15 681,60 €

M. le Président.- Alors est-ce qu'il y a des questions sur cette subvention. Pas de question, pas de prise de parole. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

JH BATIMENT - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

Le conseil décide :

- *d'approuver la convention d'application entre l'entreprise JH BATIMENT, par l'intermédiaire de la SCI RAYM BAT, et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
- *d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 15 681,60 € à la SCI RAYM BAT ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application;*
- *d'imputer la dépense sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. LE CREUSOT - Place Schneider - Vente de terrain pour implantation d'un marché couvert

M. le Président.- Délibération suivante qui concerne la place Schneider au Creusot avec la vente de terrains pour une implantation d'un marché couvert. Frédéric LEMOINE.

Mme Frédérique LEMOINE.- Merci M. le Président. Il s'agit là, effectivement, de vendre un terrain situé sur la place Schneider au Creusot un projet qui s'inscrit dans le programme de réaménagement urbain et de revitalisation du coeur de ville. C'est un projet structurant pour la ville du Creusot qui prend en compte plusieurs intérêts : l'environnement urbain et paysager, l'amélioration du cadre de vie, l'activité commerciale, la déambulation, la mobilité. Cet emplacement en plein coeur de ville est tout à fait stratégique et pertinent pour ce type de projet. En effet, le projet consisterait en une halle marchande dont vous avez un descriptif sommaire dans la délibération, un bâtiment pour accueillir des métiers de bouche du type primeur, boulangerie, viandes, fromage, et cetera. En règle générale, ce sont des commerces proposant des produits de qualité, des commerces de proximité, plutôt recherchés dans les centres ville. L'acquéreur c'est la société OMC promotion. La partie de la place Schneider concernée a une surface d'environ 1270 mètres carrés. Le prix fixé est de 81000 euros hors taxes. Ce qui vous est donc demandé ce soir, c'est d'autoriser cette vente au prix que je viens de vous indiquer et puis d'autoriser M. le Président ou moi -même à signer l'acte de vente chez le notaire.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? M. LANDRE. Georges LACOUR également. Mais je prendrai les prises de parole après s'il y en a d'autres. M. Charles LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Alors, j'aurai d'autres prises de parole parce que malheureusement la délibération, que je juge scandaleuse, et que vous proposez ce soir, me semble également lacunaire. Et donc j'aurai un certain nombre de questions à vous poser. Et la première est finalement assez simple. Au début de la délibération, dans les premières lignes, vous dites que cela relève du domaine privé de la Communauté Urbaine, or je ne vois pas annexé en amorce de la délibérations : les décisions et délibérations de déclassement ; l'éventuelle enquête publique qui a précédé ce déclassement puisque je rappelle qu'il s'agit d'une voie publique qui n'est, en tout cas à ce jour sur les sites gouvernementaux, pas enregistrée en parcelles cadastrales et qu'il a donc dû s'agir du déclassement d'une voie publique entraînant modifications de la desserte ou de la circulation. Par ailleurs, les parkings, dès lors qu'il y a une volonté manifeste de l'intercommunalité ou la commune de les aménager - c'est le cas puisqu'il y a des marquages au sol - entrent automatiquement dans le domaine public et doivent être soumis avant déclassement aux résultats d'une enquête publique. J'aimerais donc, puisque je ne doute pas que vous avez respecté scrupuleusement les règles juridiques entraînant ce type de vente, que vous nous donniez tout de suite les délibérations relatives et que vous les ajoutiez à la délibération qui nous est proposée ; sans quoi je crains que cette délibération pour le coup ne passe pas le contrôle de légalité. Je vous remercie de répondre à cette première question sur le statut privé de la place Schneider.

M. le Président.- Je vais répondre à vos 2 questions. Sur la première question : le déclassement et la désaffectation se font par décision du Président. C'est tout à fait légal. Sur le 2ème point c'est à dire l'enquête publique ce n'est pas forcément utile puisque la communauté va compenser les places de stationnement qui vont être perdu par l'aménagement et d'autre part ce n'est pas obligatoire dans la mesure où on peut rentrer dans la place et ressortir de la place ce qui donc ne modifie pas le sens de circulation de la place. Et à partir de là, l'enquête publique n'est pas obligatoire. Voilà pour répondre à vos 2 questions. Est-ce qu'il y en a d'autres... Vous poursuivez ? Merci

M. Charles LANDRE.- Ne vous inquiétez pas je n'ai pas fini.

M. le Président.- Je ne m'inquiète pas, c'est le contraire qui m'aurait inquiété.

M. Charles LANDRE.- Mais j'aime bien vous rassurer lorsque je m'oppose à vous sur ce genre de sujets.

M. le Président.- Moi j'adore ça.

M. Charles LANDRE.- Je sais bien et vous en profitez.

M. le Président.- Et oui.

M. Charles LANDRE.- D'abord je ne partage pas du tout votre avis sur l'enquête publique. A partir du moment où il y a sortie du domaine public d'une voie de circulation ou d'un parking et qu'il y a modification de la desserte du quartier, il y a obligation d'enquête publique. Quant au déclassement qu'il y ait une décision du Président, j'espère qu'elle sera intégrée dans l'amorce de cette délibération. Je pense que c'est quand même une manière de faire quelque peu étonnante que de déclasser une place aussi importante que la place Schneider de l'environnement creusotin par décision du Président c'est à dire hors d'une délibération en Conseil communautaire. J'en viens à ma 2ème question sur cette délibération où là aussi nous n'avons pas les informations il est indiqué à la fin de la délibération , je vais vous prendre la phrase exacte, que le groupe Stratèges + se porterait acquéreur d'une assiette foncière d'environ 1 270 mètres carrés en nature de plateforme prête à construire, à découper une emprise foncière,etc etc. J'aimerais que vous nous explicitiez, parce que je regrette qu'il n'y ait pas un plan, pas une délimitation sur cette délibération, que vous nous explicitiez ce qu'est la nature de plateforme prête à construire et ce que sera précisément, si c'est la viabilisation du terrain par la CUCM notamment, parce que j'imagine que dans ce cas là vous les avez évalués, le coût pour l'intercommunalité de la préparation de cette plateforme, s'il y en a. Je vous remercie.

M. le Président.- Que vous ne soyez pas d'accord sur les éléments que je vous ai donné c'est votre droit. Peut-être que vous avez fait des études juridiques qui font que vous êtes plus à même de répondre que nos propres services juridiques. Je rappelle simplement pour étayer ce que j'ai dit tout à l'heure, que c'est une délégation qui a été donnée par le conseil communautaire au Président et que ça ne dépend pas de la surface qui est déclassée. Quant à l'autre question que vous posez, vous aurez des éléments plus tard puisque nous en sommes au début du processus. Il s'agit aujourd'hui simplement de faire une réserve foncière. Le reste des éléments arrivera en son temps et nous donnerons des explications, bien entendu, comme nous devons les donner à la fois sur le coût et à la fois sur les aménagements. Ne vous inquiétez pas, aujourd'hui il s'agit de faire une réserve foncière et de se prononcer sur cette réserve foncière. Je peux poursuivre ou vous avez terminé ?

M. Charles LANDRE.- Je vais en venir au fond avant que d'autres, dont Georges LACOUR, nous explique combien ce projet va être formidable pour les commerces creusotins et pour la ville parce que il faut bien que tout le monde ici le mesure et je m'adresse bien évidemment aux élus creusotins, mais y compris aux élus de la Communauté Urbaine qui ne sont pas creustins, et vous êtes majoritaires ici, sur ce que l'on est en train de faire. Alors sans enquête publique préalable, sans présentation au public, sans présentation aux commerçants du quartier, sans présentation aux habitants, nous sommes en train de céder l'endroit le plus emblématique de la ville du Creusot, le seul bien commun de l'histoire du Creusot, puisque cette ville a été largement bâtie par les Schneider, que le château, le parc étaient des biens privés, les maternités était gérées également par eux, et de tout temps la place schneider a été le lieu de rassemblement des creusotins et le seul bien commun finalement que les creusotins ont eu et sur lequel ils se rassemblent régulièrement. Là, nous sommes en train de mettre fin à cette histoire, de briser ce lieu emblématique de la vie creusotine et j'attire l'attention sur les communes qui entourent Le Creusot sur le fait que si on veut de l'attractivité dont on parle si souvent sur le territoire il faut que la ville centre soit attractive et vive, et pas qu'elle devienne une énième, comme on en voit bien trop en France, zone

commerciale à ciel ouvert avec, puisque c'est le seul projet qu'on propose ce soir, l'installation d'une nouvelle halle commerciale sur environ un tiers de cet espace qui est un espace qui devrait être un lieu de rassemblement.

Je sais qu'il y a d'ailleurs dans les prochaines semaines des manifestations qui sont prévues, des belles manifestations, comme par exemple le 30 avril le rassemblement des véhicules d'époque qui aura lieu place Schneider. Et bien et je crois que les organisateurs ont tenu à être au sein du coeur patrimoniales la ville. Ils ne pourront plus s'y rendre ensuite puisque nous aurons élevée une halle commerciale. Alors cette décision de vente d'abord elle est facile parce que ça fait des années qu'on parle d'un projet de rénovation du jardin, des terrasses, de la place Schneider, du parc, du château, enfin de tout ce quartier qui évidemment a un intérêt majeur. Et finalement la seule chose qu'on nous propose c'est de vendre à un promoteur qui va refaire une halle commerciale avec en plus, je dis ça avec gourmandise, enfin avec gourmandise malheureuse, boucherie, boulangerie, primeur et espaces de restauration. Comme si les restaurants du quartier avaient besoin de ça... comme si les 2 boulangeries du quartier qui ont été rénovées ces 3/4 dernières années à neuf avaient besoin de ça... et comme si la ville avait besoin de ça. On va modifier profondément l'aspect de cet espace. Vous nous parlez souvent de respecter la nature, de respecter le patrimoine, de profiter des espaces paysagers. S'il y a bien un espace de respiration, un espace paysager au Creusot et qui mériterait une grande rénovation, c'est la place Schneider. Et quand vous aurez laissé construire un bâtiment de 30 m sur 43, de 5 mètres 50 de haut, sur cet espace, il n'y aura plus de lieu de respiration. Il n'y aura plus de respect de cet espace patrimonial. Il y aura pour les habitants de la rue Jaurès en face un bâtiment en bardage métallique comme j'ai vu que cette société en construisait beaucoup. Et aux restaurants qui accueillent je le rappelle des visiteurs extérieurs toute l'année, et bien il leur restera une placette avec un bâtiment au milieu qui défigure totalement le paysage. Alors la méthode est évidemment choquante. La méthode qui consiste à mettre les creusotins devant le fait accompli. Mais je voudrais quand même attirer l'attention de tous les élus et je peux vous dire que je combattrais y compris en dehors de ce conseil par toutes les voies, ce projet jusqu'au bout et je pense que je le ferai avec de nombreux creusotins. Je vous mets quand même en garde sur ce que nous sommes en train de faire. Nous sommes en train de mettre fin à finalement deux cents ans d'organisation de la ville avec ce lieu de rassemblement où lorsque l'on gagne la Coupe du monde, lorsque l'on est heureux, lorsqu'on veut manifester aussi, et bien on se rassemble. Je pense que vous ne mesurez pas le mal que vous êtes en train de faire à la ville en vous attaquant à l'espace le plus symbolique qui soit au Creusot. Et je le dis ce soir calmement mais avec, ce n'est même pas avec colère, mais consternation de constater que nous avons des moyens avec la Communauté Urbaine, avec les budgets communaux en tout cas au Creusot et Montceau qui sont globalement maintenus en dotation. Nous avons les moyens d'embellir le territoire. Nous avons les moyens de faire en sorte que ce territoire vive bien, que les habitants y soient heureux et y voient un espace embelli. Et au lieu de ça et bien on vend à des entreprises privées qui vont venir implanter de nouveaux centres commerciaux, concurrencer le peu de commerces locaux qui essayent de vivre et de bien vivre et de bien faire vivre le centre ville de nos communes. Voilà le projet politique que vous proposez. Alors une fois qu'on aura vendu la place Schneider à une entreprise privée, une fois qu'elle aura installée sa halle commerciale, et bien peut être on se retrouvera un jour avec une friche commerciale place Schneider. Et ça, jamais je ne pensais pouvoir l'imaginer. Je sais qu'il y a des gens de sensibilités politiques extrêmement différentes au sein de ce conseil, mais, beaucoup, et je pense même l'essentiel, sont attachés au territoire - alors certains à certains de ses aspects, certains au Musée de la Mine à Blanzay, certains au canal, d'autres au château de la Verrerie et d'autres à la place Schneider. Et bien Respectons-nous et respectons cette ville en ne votant pas. Et j'espère que quelques autres ici, je vous prends à témoins, ne voteront pas cette délibération qui est un pur scandale. Vous ne nous donnez pas évidemment le montant de l'investissement public pour viabiliser cette parcelle parce que nous la vendons 80000 euros. Nous ne savons pas au moment de la vente, enfin en tout cas au moment de la délibération qui va acter la vente combien cela va nous coûter et c'est ce qui est encore plus scandaleux pour les habitants parce que nous gérons un domaine public, un espace partagé, et de l'argent public, que vous avez déclassé pour le faire entrer dans le domaine privé de la collectivité. Mais la place Schneider c'est un des rares au Creusot - nous ne sommes pas une ville avec deux mille an d'histoire - c'est un des

rare endroits qui symbolise ce qu'est un bien commun et ce bien commun on est en train de le briser au profit d'intérêts financiers et commerciaux privés. Je suis d'ailleurs même un peu surpris que ce soit moi qui soit obligé de tenir ce genre de discours dans une salle où il y a beaucoup de gens qui se réclament du socialisme et du communisme. Mais je crois que là il faut défendre cela et le protéger. Et donc simplement pour vous dire que, bien évidemment, je ne me faisais pas de fausses idées, je n'ai pas d'espoir que vous voir retirer la délibération, mais j'espère au moins que le premier signal qui sera envoyé aux habitants et aux creusotins, dont je peux vous dire qu'ils sont extrêmement choqués, et j'en n'ai pas croisé un cette semaine qui ne m'a pas fait part de son rejet de cette idée, de ce projet. Et ce n'est pas une question de politique, c'est une question d'identité, c'est une question de ce qu'est notre chair avec cette place. Et bien, j'espère que quelques uns d'entre vous enverrons ce premier signal aux habitants : qu'ils ne sont pas seuls et que l'on pourra se battre contre ce projet parce que je compte bien qu'il n'aille pas au bout et qu'il ne défigure pas définitivement le coeur de notre ville parce que le coeur de notre ville on a envie qu'il continue à battre et on a surtout envie qu'il y ait enfin un projet qui respecte le parc de la Verrerie, qui respecte le château de la Verrerie, qui valorise cette place Schneider qui devrait être si belle, qui devrait attirer et qui devrait être le lieu de tant de grands et beaux événements culturels, sportifs et rassembleurs. Voilà ce que je voulais dire sur cette délibération qui vraiment me révolte et je ne comprends pas comment même l'idée de vendre la place - j'ai cherché d'autres exemples en France je n'en ai pas trouvés - l'idée de vendre un bout de place pour faire une halle marchande ait pu même germé dans votre esprit. Parfois on n'est pas d'accord sur des options politiques, sur des choix esthétiques. Là ce n'est même pas une question d'être d'accord ou pas d'accord, on ne parle définitivement pas le même langage lorsque vous en venez à vendre cette place. Voilà, je vous le dis tel que je le pense et j'espère que tout à l'heure au moment des votes, il y aura quelques élus qui prendront cette idée pour eux et qui sauront ne pas voter la vente de ce terrain, de ce morceau de place Schneider à un entrepreneur privé. Je vous remercie.

M. le Président. - Merci. Frédéric LEMOINE demande la parole.

Mme Frédérique LEMOINE. - Merci, M. le Président. Oui M. LANDRE. Enfin au risque de froisser votre ego, j'ai envie de dire que votre regard sur l'aménagement urbain et plus particulièrement sur les espaces des centres villes est un peu has been. Il y a quelques décennies la tendance était d'aménager dans les centres villes des grands parkings pour favoriser le commerce. On en a tous dans nos communes. En règle générale c'est un grand espace très minéral. D'un point de vue esthétique, d'un point de vue qualification urbaine et développement durable, ce n'est pas très performant. Et puis commercialement il faut arrêter de penser que c'est un parking qui fait marcher le commerce. Non c'est faux. Ce qui fait marcher le commerce c'est le produit qu'on y trouve et également un espace bien aménagé lorsqu'il est agréable d'y déambuler. Ces grands parkings qu'on a tous dans nos villes quand ils sont remplis de voitures, c'est quand même très laid, il faut bien le reconnaître. Et quand, par exemple le week-end, il n'y a pas beaucoup de voiture, c'est plutôt triste. Donc la tendance à l'heure actuelle c'est de requalifier ces grands espaces en les réaménageant et en prenant en compte justement la végétalisation, l'esthétique, la mobilité, la déambulation, l'activité commerciale. En fait, il ne s'agit pas - quand on vous écoute on a l'impression qu'on veut supprimer la place Schneider - il n'est pas question de supprimer la place Schneider mais bien au contraire de l'aménager. Ces halles gourmandes, c'est un concept que l'on voit fleurir de plus en plus au coeur des villes, dans les grandes villes, dans les villes moyennes. Alors moi, j'ai en tête par exemple ce qui se fait à Lille. C'est vrai que c'est une grande métropole, mais on a le droit aussi d'imiter les choses qui sont bien dans d'autres villes, dans des villes moyennes ou des villes plus petites avec un intérêt touristique. Et c'est un concept pour lequel il y a un réel engouement, parce que comme je l'ai dit tout à l'heure lors de la présentation, c'est du commerce de proximité et souvent avec des produits de grandes qualités avec de l'animation autour des métiers de bouche, des dégustations et du coup cela crée de véritables lieux de vie, de véritables lieux d'animation. Ce qui est intéressant en plus dans cet emplacement, c'est qu'autour de la place on y trouve notamment des bars, des brasseries et que la clientèle de l'un bénéficie à l'autre et vice versa. J'ai en tête par exemple à Dijon ce qu'on peut voir sur les

espaces où il y a les halles avec les brasseries tout autour de la place et c'est vrai que les personnes qui font leurs courses dans les halles marchandes vont au bar ou à la brasserie en sortant de ces halles et vice versa. Je pense qu'à l'heure où l'on parle d'attractivité pour notre territoire, un tel projet a tout son sens et correspond à cette dynamique, l'aménagement des espaces publics et l'attractivité des villes étant intimement liés. Et puis, enfin, pour terminer, vous voulez faire jouer la corde sensible en parlant de la mémoire Schneider bien évidemment qu'il n'est pas question de la balayer, et je pense que la mémoire Schneider mérite peut-être plus qu'un parking. Voilà ce que je voulais dire dans un premier temps pour répondre à vos propos.

M. le Président.- Merci beaucoup. Charles LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Bien d'abord Mme LEMOINE, je pense m'être exprimé avec respect. J'ai exprimé mes idées. Vous n'êtes pas obligée de m'insulter comme vous venez de le faire et comme par exemple votre collègue Jean-François JAUNET qui utilise régulièrement ce type d'attaques personnelles. Je n'en ferai pas à votre égard. Je rappellerai simplement que le déplacement de la statue et la réalisation d'un parking, puisque ça mérite mieux qu'un parking c'est la majorité dont est issue votre Président qui la mise en place au début des années 80. Donc ce que je ne suis pas le responsable du parking de la place Schneider. Ensuite j'entends vos exemples à Lille, à Dijon ou ailleurs. Moi, j'ai jamais été opposé aux halles marchandes, ou même au marché couvert, parce que c'est présenté comme un marché couvert mais on voit bien que ça n'en sera pas un puisque ce sera intégralement cédée à une entreprise privée qui le gèrera. Je dis simplement qu'on n'imagine pas que cette halle marchande vendue à un privé - puisque on prend des exemples d'autres villes - on la fasse en face du palais des ducs de Bourgogne sur la place qu'il lui fait face à Dijon, qu'on la fasse sur la place Bellecour à Lyon, sur la place Stanislas à Nancy ou sur le port de La Rochelle. Personne n'imagine ça. Et bien au Creusot, il y a une place que l'on se doit de respecter. Et je suis d'accord avec vous qu'il faut rénover bien mieux que ce qu'elle est aujourd'hui c'est à dire un parking avec malheureusement des conteneurs à poubelles installés là d'ailleurs par la CUCM qui font face aux restaurants. Il y a beaucoup à faire, mais on peut passer comme dans ces villes par autre chose que vendre à un privé une partie importante de cette place. Et je le dis, que vous le vouliez ou non, malheureusement vous nous avez ni donné d'éléments financiers ni projeté le plan du futur bâtiment - le bâtiment fera 30 mètres sur quarante trois, 5 mètres 50 de haut, la place en tant que place Schneider comme elle a toujours existé c'est à dire, elle a subi des modifications mais ce grand espace entre l'Eglise Saint-Laurent, la rue Jaurès et le parc n'existera plus. Il y aura à tout le moins une placette. Voilà ce que je voulais simplement vous dire pour préciser ma pensée sur le sujet. Et moi je n'attaquerai jamais, je ne dirai jamais que vous êtes ceci, que vous êtes cela. Je dis que ce projet est scandaleux et je le maintiens. Je ne mets pas en cause les hommes et les femmes qui sont derrière. En revanche je le redis ne le votons pas. C'est un pur scandale que de sacrifier cette place centrale. C'est comme si pour prendre d'autres communes alentour c'est comme si à Montceau-les-Mines par exemple on choisissait de vendre l'espace en face de la mairie ou l'église, ce genre de choses. Il y a toujours des projets privés qui peuvent être discutés. J'apporte mes éléments et je vous dis que vendre la place Schneider ce n'est pas respecter Le Creusot, ce n'est pas respecter l'histoire du Creusot, ce n'est certainement pas respecter les creusotins qui sont massivement contre si j'en crois tous les gens qui m'interpellent ces derniers jours. Et c'est surtout obérer gravement l'avenir de notre ville parce que vous l'avez dit il y a eu des erreurs d'aménagement qui ont été faites dans beaucoup de villes en France sur des centres commerciaux trop importants, sur des parkings qui ont supprimé intégralement parfois des places et des possibilités d'y organiser des choses. Mais il y a aussi des erreurs de 2022, celles que l'on paiera dans 20 ans ,dans 30 ans. Et installer une halle commerciale en supprimant un tiers de la place Schneider et bien ça c'est une erreur grave que l'on paiera dans 30 ou 40 ans.

M. le Président.- Bien M. LANDRE. D'abord modérez vos propos aussi parce que quand vous employez le mot insulte ça a un sens. Frédérique LEMOINE ne vous a pas insulté. Elle a juste dit que vous aviez une vision has been. Je ne vois pas où est l'insulte. Donc si vous ne supportez pas la

contradiction, cela devient compliqué de débattre. Donc, il n'y a pas d'insulte. Les propos qui ont été tenus par la vice-présidente étaient à la fois modérés et tout à fait corrects. Ensuite nous avons parfaitement compris vos arguments étayés pendant 20 minutes. Vous n'allez pas reprendre la parole à chaque fois qu'un autre élu prend la parole pour dire la même chose que ce que vous avez dit. Si vous avez un élément nouveau, d'accord, mais si c'est pour répéter ce que vous avez déjà dit, ce n'est pas la peine. Je ne vous donnerai pas la parole. Georges LACOUR.

M. Georges LACOUR.- Merci M. le Président. Donc je souhaite intervenir sur ce projet qui a été bien décrit, très bien décrit, par notre collègue Frédérique LEMOINE. C'est un projet au croisement des fonctions urbaines, patrimoniale, d'animation et de commerces. Et comme vous l'avez dit M. LANDRE tout à l'heure c'est bien à propos du commerce que j'interviens. C'est un sujet sur lequel la Communauté Urbaine poursuit son engagement et son accompagnement. On peut se réjouir que le réaménagement de la place Schneider intègre l'implantation d'un marché couvert tourné vers les commerces traditionnels de bouche et cela pour 3 raisons. Tout d'abord c'est le renforcement et la complémentarité avec l'offre existante sur la ville centre. En effet cette halle est organisée avec 3 commerces pivot : le primeur, la boucherie, la boulangerie et 8 cellules commerciales organisées autour d'un espace central de restauration et de convivialité. Ça viendra compléter et dynamiser l'offre existante sur Le Creusot. Ensuite c'est une opportunité de répondre aux aspirations des consommateurs qui sont en attente de commerces de proximité de qualité. Ça représente un enjeu fort pour toutes les villes et notamment les villes moyennes dans leur capacité à faire évoluer leur offre commerciale en lien avec ses aspirations. Il s'agit donc ici de poursuivre le développement de l'attractivité. L'offre commerciale y contribue. Et enfin cette dynamique commerciale sur les villes centres est à soutenir et à développer car lorsque sur un territoire les locomotives se portent bien, c'est l'ensemble du territoire qui s'inscrit dans la dynamique. Qu'un porteur de projet national manifeste son intérêt pour notre territoire et se positionne, c'est un signe très positif pour notre territoire. Voilà Monsieur le Président les quelques éléments que je souhaitais porter à la connaissance de l'Assemblée. Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup. D'autres prises de parole ? Evelyne COUILLEROT.

Mme Evelyne COUILLEROT.- Oui merci. M. le Président quelques éléments complémentaires à ceux qui viennent d'être donnés pour dire, tout d'abord, que ce n'est pas quelque chose qui sort soudainement de terre, mais le travail d'une équipe de la communauté et de la ville depuis de nombreux mois dans le cadre des projets qui ont été largement présentés lors de la campagne municipale et communautaire, et notamment dans le cadre de l'inscription de la ville du Creusot dans Action Coeur de ville. Vous savez que Action Coeur de ville conjugue à la fois le logement, le commerce et l'urbanisme et aujourd'hui les mobilités et le développement durable ; tout cela pour rendre plus attractives nos villes moyennes et nous y sommes largement engagés. Dans ce cadre-là nous avons des partenaires, des partenaires qui sont l'État, la Banque des Territoires, aux côtés des collectivités comme la communauté, la ville, le conseil régional, le conseil départemental. Et cette Banque des Territoires est totalement partie prenante de la réflexion que nous portons aujourd'hui. Elle l'est d'autant plus que c'est d'ailleurs avec elle également que nous avons menés sur la Communauté Urbaine en début de ce mandat une étude commerce. Une étude commerce parce que je veux bien qu'on veuille soutenir le commerce tous azimuts, mais encore faut-il savoir ce que l'on souhaite faire, ce qu'il est opportun de faire, ce qu'il est efficace de faire. D'ailleurs cette étude commerce a été présentée en septembre 2020 à l'ensemble des commerçants, avec toute une série de préconisations et d'orientations. A ce stade, aujourd'hui, il n'y en a que quelques unes qui nous concernent, et notamment l'une qui est essentielle, c'était la spécialisation des centralités commerciales. Et cette étude disait très clairement que la place Schneider et ses abords devait devenir une zone de restauration et de vente de produits de bouche à privilégier et qu'il convenait de rassembler au maximum ce type de commerces de façon à ce qu'ils se dynamisent les uns et les autres, qu'ils s'entraînent les uns des autres et qu'ils dynamisent également le marché du samedi qui a lieu sur cette place. Donc, c'est dans le cadre de cette réflexion que s'inscrit ce projet.

D'autre part, il y avait également dans cette étude commerce la préconisation de recruter un manager de centre ville, ce qui a été fait, les élus creusotins le savent puisque c'est au budget communal. Et dans ce cadre là un travail s'est fait. Des relations se sont établis avec différents entités économiques et commerciales. Et tout cela a conduit à avoir un contact. A avoir un contact avec ce que nous appelons aujourd'hui l'enseigne "Place Ô Marché" qui elle de son côté a également fait des études. Il ne faut pas croire qu'un promoteur, un investisseur va engager plusieurs millions d'euros sans regarder si son lieu d'implantation est pertinent. Lorsqu'ils ont pris contact avec la ville du Creusot, notre manager de centre ville et les services communautaires, ce qu'ils nous ont dit c'est : "Nous souhaitons nous installer au Creusot. Le Creusot nous intéresse. Il y a une zone de chalandise importante pour pouvoir développer du commerce de bouche, du commerce de proximité, du commerce de qualité et notamment en circuit court. Mais si nous venons, ce sera uniquement place Schneider, parce que nos études nous indique que c'est là que se trouve le coeur où nous pouvons développer le commerce de bouche, où tout autour ce qui tissera des lieux, des liens d'animation et de vie autour de ces commerces de bouche entre notre halle gourmande, les restaurants existants, le marché et l'ensemble des autres commerces de la place et les animations qui doivent y avoir lieues". En effet, dans le projet qu'il porte, il y a un animateur qui s'engage à faire le lien entre cette halle gourmande et l'ensemble des commerces qui existent déjà sur la place. Nous en sommes là aujourd'hui, un travail avec cette enseigne, avec la Banque des Territoires qui est actionnaire de cette enseigne, Banque des Territoires dont nous connaissons tous le sérieux et le lien étroit avec le niveau national et l'Etat. Et il s'agit aujourd'hui d'une démarche dans une démarche d'ensemble, c'est à dire que nous nous donnons les capacités de poursuivre le travail avec eux . C'est à dire qu'il s'agit, de valider un compromis de vente, de donner la capacité au Président de continuer à travailler et d'avancer. D'ailleurs des réunions sont prévues dans les semaines à venir. Ce projet aboutira ou n'aboutira pas, puisque c'est aussi un investisseur qui doit trouver ces différents équilibres et déterminer si, in fine, le site et bien sera définitivement retenu. Mais nous nous donnons les moyens de continuer de travailler dans la valorisation globale de la place Schneider.

Je voudrais le dire très clairement, quand j'entends parler d'un tiers de la place vendue, je crois qu'il faut reprendre un petit peu le cadastre et les centimes et cetera. Aujourd'hui c'est un 6ème de la globalité de l'espace de la place Schneider qui sera travaillé dans le cadre de sa réhabilitation qui est concerné. Un 6ème et non pas un tiers comme je l'entends dire. Donc c'est un argument totalement fallacieux, il restera une belle place à partager, une belle place à aménager. Et ça n'est qu'une partie que nous inscrivons aujourd'hui de l'ensemble de cette réflexion autour d'un lieu de rencontre, d'un lieu qui devra continuer à vivre autour des animations. Alors, qui devra très polyvalent puisque effectivement nous savons qu'au Creusot se pose la question de se rassembler, de pouvoir faire un marché, de pouvoir faire différentes animations mais de pouvoir aussi se stationner. Donc tout ce travail est devant nous, nous le ferons bien entendu avec les commerces riverains mais beaucoup plus largement avec l'ensemble de la population, des usagers parce que effectivement c'est un domaine qui est sensible, qui appartient à tout le monde et que nous aurons à travailler tous ensemble.

Un élément aussi en termes de coût. Le prix proposé après que l'avis des domaines ait été demandé, ce n'est pas un prix qui est sorti, là aussi, de nulle part. L'avis des domaines a été sollicité. Nous n'avons pas aujourd'hui d'autres choses à présenter, parce que cela ne relève que des esquisses comme les bâtiments peuvent avoir été construits ailleurs. Mais je tiens d'ores et déjà à rassurer que nous sommes sur le périmètre de protection du Château et donc il est impossible de faire ce que l'on veut, et c'est une très bonne chose. La société n'a pas, à ce stade, déposé de permis de construire. Les débats autour de l'aspect visuel auront lieu à ce moment-là et, comme je le disais, il s'agit d'un lieu qui relève du périmètre de protection du Château de la Verrerie. L'avis de l'architecte des Bâtiments de France sera essentiel, décisionnel et incontournable. Et je ne ferai pas le procès à ce stade à l'architecte des Bâtiments de France, de dire qu'il ne tiendra pas compte du patrimoine environnemental de cette place et de cette future halle gourmande.

Voilà, Président, ce que je voulais dire : une étape, une étape importante, qui n'est pas décisionnaire puisque nous aurons à échanger, à revenir devant nos concitoyens, mais qui est un moment important

pour pouvoir continuer d'avancer, et non pas à être dans le pathos et le maintien d'un parking où il n'y a, à ce stade, aucune vie vraiment dynamique de développée.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole. M. LANDRE ce n'est pas pour refaire ce que vous avez fait tout à l'heure? C'est pour donner des arguments nouveaux ? Car si c'est pour répéter pendant un quart d'heure ce que vous avez dit tout à l'heure, ne le faites pas, on a compris, on a bien compris. Je veux bien vous redonner la parole, à condition que ça amène un petit plus au débat. M. LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Mme COUILLEROT a donné un élément qui serait fallacieux de ma part. Donc je voudrais quand même qu'on reprécise les choses pour que tout le monde comprenne bien. Vous parlez d'un 6ème, moi je ne sais pas quelle est la superficie de la place Schneider que vous prenez. Sur le plan cadastre aujourd'hui l'espace Schneider qui est en voirie descend jusqu'à la rue Marcel Sembat et l'entrée de la rue Pierre Mendès France donc c'est sûr que si on prend tout cet espace là on peut arriver à 1/5ème ou 1/6ème. J'ai pris les dimensions que vous avez donné dans la délibération, qui je le rappelle ne comporte aucun plan. Et l'espace qui est actuellement constitué par la place hors voirie, donc ça fait bien globalement un tiers. Je voudrais reposer ma question au Président de la Communauté Urbaine sur la nécessité d'inscrire dans la délibération, puisqu'on peut la modifier avant le vote, la décision de déclassement que vous avez prise. Que vous me confirmiez bien les références de cette décision et que l'on inscrive au vote. Pour le reste, il n'y a effectivement, vous me l'avez confirmé Mme COUILLEROT, aucun élément financier qui est proposé ce soir et notamment du coût pour les contribuables. Je constate simplement et ça c'est un élément nouveau au débat, que vous venez de dire : finalement on s'est conformés à ce que une société nous a demandé comme lieu en l'occurrence la place Schneider et c'est bien tout l'enjeu de ce débat et tout le problème. C'est que vous avez écouté ce que souhaitait un opérateur privé pour s'installer sur la place, et vous n'avez pas préalablement consulté les creusotins pour savoir ce qu'ils souhaitaient que devienne cette place. Je rappelle que vous avez fait une campagne complètement démagogique en 2020 en m'accusant, c'est donc très drôle aujourd'hui, de vouloir supprimer le parking et vous de le conserver intégralement. Aujourd'hui on voit bien que vous utilisez les arguments inverses parce que, finalement, vous n'avez absolument pas peur de vous contredire sur des sujets comme ceci. Donc je le dis et ça sera ma dernière prise de parole, mais je veux que ces éléments nous soient indiqués précisément et transmis. Je le dis cette décision est complètement déconnectée de la réalité quand vous nous parlez de nouveaux espaces de restauration, alors que les restaurants de la place Schneider souffrent déjà. Je pense que c'est être complètement déconnecté de la réalité. Vous vous appuyez sur des études que vous n'avez jamais présentées, et pire que tout cette décision c'est une décision qui s'attaque je le dis à l'âme du Creusot et à l'amour que les creusotins peuvent porter pour leur ville et cette place. J'en finirai là. Je veux simplement avoir la réponse précise aux éléments que j'ai demandé en début d'intervention, lors de ma première intervention. Je vous remercie.

M. le Président.- D'autres prises de parole ? Sur votre dernière demande, je vous ai déjà répondu M. LANDRE. Je vais pas vous répondre à chaque fois la même chose. On peut si vous le souhaitez ajouter dans les visas de la délibération la référence de la décision que j'ai prise la semaine dernière. Voilà ce que l'on peut faire si vous le souhaitez. Pour le reste; il y a un contrôle de légalité, nous verrons bien. Sur tout ce que j'ai entendu, je vais peut-être ajouter quelques points. Rappeler ce qui a déjà été dit, mais c'est bien de l'intégrer. Il s'agit ce soir d'une réserve foncière sur un projet. Comme dans chaque projet économique, un porteur de projet a besoin d'avoir des garanties pour poursuivre le projet. C'est donc là dessus que nous devons nous prononcer. On nous attaque sur le manque de communication. Tous les porteurs de projet à ce stade, et Jean-Claude LAGRANGE ne va pas me démentir, ne souhaitent pas de communication. Pour la simple et bonne raison c'est qu'ils n'ont pas les garanties des financeurs qui les accompagnent. Ils ne souhaitent pas qu'il y ait de communication. Et pour avoir les garanties des financeurs, il faut qu'ils aient la garantie d'avoir une réserve foncière. Et quelqu'un qui investit dans une

ville, il veut plus tôt être propriétaire du foncier. Donc je précise ce point là. Comme l'a dit Evelyne COUILLEROT, il va y avoir un comité d'engagement. Puisqu'encore une fois le comité d'engagement ne s'est pas tenu, qu'il y a d'autres projets dans d'autres villes avec le même porteur de projet - nous espérons que le nôtre soit retenu mais, aujourd'hui, à ce stade, on n'en est pas certain. Et je veux aussi rappeler que cela s'inscrit dans un dispositif qui s'appelle Action Coeur de Ville, porté par l'Etat avec les villes et avec la Banque des Territoires. Je dis cela parce que si on remet tout en question, y compris le porteur de projet, parce qu'on dit qu'il n'est pas viable comme j'ai pu le lire dans votre tribune, et j'y reviendrai, ça veut dire qu'on remet en question la crédibilité de l'Etat et de la Banque des Territoires. Je rappelle ces points : réserve foncière, pas de communication comme dans tous projets économiques. Nous avons d'autres projets économiques, aujourd'hui en cours sur lesquels nous ne communiquons pas. Le moment de la communication va arriver, pas simplement sur la halle, sur l'ensemble de l'aménagement de la place comme nous y sommes engagés, mais chaque chose en son temps. Et c'est vrai que quand on s'exprime, comme vous l'avez fait, sans avoir les éléments, forcément ça peut créer un peu de frustration, voire même de contre-vérités. Sur la dimension, la place, si on prend les aménagements globaux de la place tels que nous les avons prévus, c'est 8 270 mètres carré d'aménagement. 8 270 mètres carré d'aménagement de la place. Nous proposons de céder 1270 mètres carrés, donc ce n'est même pas 1/6ème. Je veux bien qu'on dise qu'on brade la place Schneider et qu'on la vend, mais il faut quand même ramener les proportions : 8270 mètres carré d'aménagement pour une cession à 1270 mètres carré. Je peux vous garantir qu'il y aura une concertation très large sur ce que doivent être les aménagements de la place Schneider, avec les commerçants, avec les habitants et avec tous ceux qui voudront participer. Cet aménagement sera élaboré sur la base d'une étude - je ne reviens pas sur les études commerce parce que Evelyne COUILLEROT on a parlé - mais sur la base des études.

Et M. LANDRE, vous intervenez, vous parlez de contradictions, mais vous en avez beaucoup des contradictions quand je lis votre tribune dans la presse, qui d'ailleurs n'a que très peu de consistance puisque vous êtes toujours systématiquement en réaction par rapport à ce que nous faisons, toujours systématiquement, sans jamais faire de proposition, en tout cas de proposition crédible. Rappeler aussi à l'assistance je suis désolé c'est un sujet creusotin mais qui concerne toute la communauté parce que ce sont des espaces dans les villes centre qui concernent tout le monde, que nous ne faisons ni plus ni moins que respecter notre programme, ni plus ni moins que respecter notre programme. Un programme d'ailleurs qui a été très largement plébiscité par les creusotines et creusotins qui sont allés voter. Contrairement aux vôtres, et je ne vais pas aller jusqu'à donner le résultat des municipales. Je ne vais pas aller jusque-là. Je vais vous l'épargner. Mais ce programme a été très largement plébiscité. Si je prends notre programme. Au chapitre "Ville qui respire" : réaménager en profondeur sur la place Schneider en associant l'ensemble des creusotines et des creusotins à travers une large concertation, ce que nous allons faire, pour créer un espace de vie convivial, dynamique et parfaitement intégré avec le château, le parc de la Verrerie, le jardin des terrasses, les quartiers Jaurès et Molette. Au chapitre "ville qui rayonne" : organiser des marchés couverts de producteurs pour encourager les filières locales, favoriser l'accès à une alimentation de qualité, valoriser les produits biologiques du territoire. Voilà ce qui était inscrit et ce qui est inscrit dans notre programme. C'est exactement ce que nous proposons. Alors quand vous dites qu'il y a une grande majorité de creusotins qui sont contre, ce n'est pas la vérité et puis je pense qu'on rencontre peut être pas les mêmes personnes. Parce que moi, en tant que maire, il m'arrive de rencontrer beaucoup de commerçants, beaucoup de creusotines, beaucoup de creusotins, et je ne dis pas que tout le monde est d'accord, ce n'est pas ce que je dis, mais je peux vous dire qu'en grande majorité, y compris les commerçants à qui j'en ai parlé, est plutôt très favorable. Ces personnes mesurent bien la dynamique que ça peut apporter sur une centralité de la ville, parce que je rappelle que nous sommes bien sur le périmètre Coeur de Ville.

Mais maintenant, puisqu'on en est aux contradictions, parlons de votre programme. Sans doute, je le connais mieux que vous. Proposition numéro 15 de votre programme, M. LANDRE : Retrouver un vrai coeur de ville, valoriser le patrimoine de la place Schneider. Jusque-là, il y a une cohérence. Nous allons révolutionner la place Schneider. Révolutionner la place Schneider. Rénover la place Schneider pour créer un vrai lieu d'événements et de rencontres. Et vous ajoutez, par exemple, que vous allez piétonner la

place Schneider, c'est à dire supprimer l'intégralité de tous les parkings en reconstituant l'ensemble des places de stationnement rue Marcel Sambat et aux alentours de la de la place Schneider. Je ne sais pas si vous imaginez ce que ça représente en places de stationnement de recréer autant de places autour de la place Schneider sans remettre en question, sans remettre en question les sens de circulation, voire même des voiries. Je n'ai pas si vous imaginez. Mais en tout cas, c'était dans votre programme et qu'est ce que je vois dans votre programme. Qu'est ce que je vois d'autre dans votre programme : pour une ville plus attractive, pour un coeur marchand, créer des halles et un marché couvert.

M. Charles LANDRE. - [inaudible]

M. le Président. - Ah ça vous ne l'avez pas dit. Mais en tout cas vous proposez de créer des halles et un marché couvert sans promoteur privé. Ça veut dire que ce serait la ville qui le ferait elle-même. Vous qui êtes - je ne vous ai pas donné la parole, vous vous êtes exprimé maintenant vous me laissez parler - donc vous voulez faire des halles, vous voulez supprimer tous les parkings sur la place Schneider. On ne sait pas où est-ce que voulez faire ces halles mais, en plus ce que vous êtes en train de nous expliquer ce que ces halles elles ne seraient pas portées par un promoteur privé, mais par la ville du Creusot avec toutes les charges que cela incumbe. Je rappelle également que cette affaire de halles ou de marché couvert ça fait 40 ans qu'on en parle au Creusot. Et quand vous dites que les Creusotins n'en veulent pas, c'est pas vrai, ils en veulent. Ils en veulent. Et l'argument qu'il a fallu mettre en avant, c'est de dire que c'est extrêmement coûteux pour une ville de porter ça, sauf à trouver un promoteur privé qui pourrait le faire. Aujourd'hui, c'est un promoteur privé qui effectivement envisage de le faire. Donc nous sommes, nous, en cohérence avec le programme et ce que veulent les creusotins. Sans brader, sans vendre la place Schneider, en cédant une partie et j'ai donné les proportions tout à l'heure de cette place qui est au coeur de la ville, le promoteur souhaite s'installer là, avec des commerces qui vont être complémentaires de ceux qui existent et qui vont redonner un dynamisme commercial. C'est ça la vérité.

Et pour répondre à ce que vous disiez tout à l'heure, en prétendant mais vous disiez justement, pendant la campagne électorale, que vous n'alliez pas supprimer de places de parking . Ce n'est pas ça que nous avons dit. Ce que nous avons dit, c'est qu'il fallait conserver des places de parking sur la place Schneider, qu'il fallait en conserver ça oui nous l'avons dit. On n'a pas dit qu'il fallait conserver l'intégralité. C'est qu'il fallait en conserver. Et nous allons conserver des places de parking tout en réaménageant la place, tout en trouvant des places supplémentaires aux alentours. C'est comme ça que nous l'envisageons. Donc nous respectons exactement ce pour quoi nous avons été élus. Les contradictions, puisque vous parlez contradictions - je viens de faire la démonstration – sont chez vous. Je peux vous donner des documents parce que, si vous avez perdu votre programme, moi je l'ai, je pourrais vous le donner. Nous sommes nous en cohérence et vous êtes en contradiction. Ce qui me frappe dans les arguments que vous apportez, et ce qui montre bien la non-vision que vous avez pour une ville, c'est que les arguments que vous apportez dans une dramaturgie absolue, on les a entendus depuis des années sur d'autres projets. D'abord peut être rappeler que nous avons réhabilité tout le patrimoine Schneider. Toutes les statues Schneider ont été réhabilitées, c'est nous qui l'avons fait. Nous avons réhabilité le marteau pilon. C'est nous qui l'avons fait. Nous avons réhabilité le Château de la Verrerie et nous allons poursuivre, c'est nous qui l'avons fait. Nous avons réhabilité toutes les églises Schneider, c'est nous qui avons fait. Donc le procès en intention qui consistait à dire : “vous niez l'histoire de la ville” est un mensonge. Un mensonge. Nous avons énormément investi dans tout le patrimoine. Nous avons réhabilité la crypte des Schneider intégralement et je pourrais continuer. Et ces arguments que vous avancez aujourd'hui M. LANDRE, on les a entendus par exemple quand on a fait tomber les murs du parc de la Verrerie . C'était les mêmes arguments : vous touchez au patrimoine Schneider. Quand on a voulu faire monter le parc vers la place de la Molette, il a bien fallu faire tomber les murs. On avait les mêmes arguments, dans la dramaturgie la plus absolue. C'était pas vous en l'occurrence à cette époque mais c'était les mêmes arguments. C'est une vision passéiste de la ville. C'était les mêmes arguments. A chaque fois qu'on touche, à chaque fois qu'on veut transformer, non pas enlever, mais transformer quelque chose pour lui donner de la vie, à chaque fois, on a les mêmes arguments. Parce que quand on veut réaménager une place comme la place Schneider, ce n'est pas priver

de patrimoine les creusotins, c'est lui redonner une nouvelle vie. C'est ça que nous voulons. Et redonner du dynamisme. C'est ce que nous voulons. Comme à chaque fois que nous avons fait des aménagements. Et d'autres villes l'ont fait, comme nous, y compris dans des sites historiques et voire même avec le même porteur de projets. Il y a des villes qui ont fait exactement la même chose. On peut parler du Havre, on peut parler de Valenciennes, on peut parler d'Amiens. Avec le même porteur de projet. Cette non-vision, comme je l'ai dit, c'est surtout une vision passéiste. Vous regardez toujours en arrière, jamais en avant. Vous êtes toujours dans la réaction dès que nous faisons quelque chose. C'est le renoncement perpétuel finalement. Et bien, nous, nous ne sommes pas dans le renoncement perpétuel. Nous avons une vision véritablement d'avenir et, encore une fois, les creusotines et les creusotins l'ont très largement souhaité. Continuez à être dans la réaction, continuez à être dans la dramaturgie absolue dès que nous faisons des aménagements. Très bien. Et bien écoutez il semble... comme je vous l'ai déjà dit une fois, remettez -vous un petit peu en question. Peut être que, finalement, si vous êtes encore aujourd'hui dans l'opposition, il faut peut-être changer quelque chose dans vos argumentaires, dans votre vision, dans ce que vous devez proposer. Et puis surtout, surtout, être crédible. La crédibilité ça compte. Nous jusqu'à présent on a démontré qu'on était crédibles. Quand on a annoncé quelque chose on l'a fait. Merci beaucoup pour ces échanges. Je vais mettre aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? une abstention ? Non, qui ne prend pas part au vote ? C'est pas une abstention ? Oui qui ne prend pas part au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Oui une abstention. Est ce qu'il y a des contres ? 2 contres. Pour, s'il vous plaît ? Laissez la main levée pour que le service assemblées me donne le go. C'est bon ? C'est bon. Merci beaucoup.

LE CREUSOT - Place Schneider - Vente de terrain pour implantation d'un marché couvert

Le conseil décide :

- de vendre à la société OMC Promotion, société par actions simplifiée, au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé 8, rue Jules Vernes, Canton du Bas Hellu, RONCHIN (59790), identifiée sous le numéro SIRET 811 168 442 000 10, RCS Lille Métropole, présidée par la Holding OMC, une partie de la place Schneider, en nature de plateforme prête à construire, sise commune du Creusot, pour une superficie approximative de 1270 m² ;
- de fixer le prix de cette vente à 81 000 € HT;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer la promesse de vente formalisant l'accord des parties ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Renaud ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'inscrire la recette sur la ligne correspondante du budget 2023.

Observations : Adoption à la majorité.

4. Agence Ecosphère - Attribution d'une subvention - Convention d'objectifs 2023 et autorisation de signature

M. le Président.- Alors nous allons passer maintenant à l'agence Ecosphère avec l'attribution d'une subvention avec une convention d'objectif 2023 et une autorisation de signature. Nous sommes un certain nombre à sortir c'est Daniel MEUNIER qui va présenter la délibération. Outre moi -même, Bernard DURAND, Didier LAUBERAT, Jean-Claude LAGRANGE, Christian GRAND, Marie-Claude JARROT qui n'est pas là, Philippe PRIET et Valérie LE DAIN. Donc la personne qui a le pouvoir de Marie-Claude JARROT ne doit pas voter.

M. Daniel MEUNIER.- Bien chers collègues, j'aurais pourtant bien aimé parler sous couvert de la présence de Jean-Claude LAGRANGE qui maîtrise parfaitement le sujet au regard de son implication forte dans ce domaine. Est ce qu'il est encore bien utile de rappeler ici, ce soir, les missions essentielles de cette plate-forme de soutien au secteur industriel d'excellence du territoire et, en même temps, le

dynamisme qu'elle insuffle sur ce même territoire dans l'animation des filières d'excellence, dans l'émergence et le développement de projets industriels collectifs en matière d'innovation économique.

Il y a quand même quelques rappels qu'il me semble importants de faire avant de passer au vote de cette importante subvention. C'est une ressource, l'agence Ecosphère, qui est désormais incontournable parce qu'elle participe au développement industriel et économique de la Communauté Urbaine. Juste pour rappel, il y a 3 filières qui la caractérise plus particulièrement : la mécanique et la maintenance ferroviaire à travers la marque Mécateam Cluster, le développement de la filière de la métallurgie des poudres à travers le maillage entre l'animation de l'association Excalibur et le projet de centre et de recherche Calhipso qui innove et en même temps enrichit le terrain pédagogique de l'université et de l'IUT dans les domaines de la recherche et du développement. Et puis, enfin, 3ème axe qui est tout aussi important : la filière hydrogène avec le projet de centrale biomasse pour les projets industriels du territoire.

La SEMCIB est également un acteur central de la réindustrialisation de la Communauté Urbaine Creusot Montceau et joue encore une fois un rôle clé dans l'économie de la région. C'est un outil de portage financier, d'infrastructures et d'immobilier de la plate-forme Mécateam. Elle bien entendu désireuse de poursuivre cet engagement : Mécateam et la SEMCIB prévoient de développer des parcours de formation chez nos jeunes, des parcours de formation continue et d'apprentissage, mais aussi imaginer une cinquantaine de nouveaux modules de formation continue qui vont pouvoir répondre à toutes les demandes et aux besoins des entreprises du secteur. Et puis en mesurant effectivement l'évolution constante de ce marché.

Différentes actions sont envisagées. Il y a en premier, et vous le connaissez toutes et tous, l'acquisition et le réaménagement du site industriel Konecranes, qui est spécialisé dans la fabrication d'engins de levage, en vue de la création d'un site qu'on appellera site industriel mutualisé clés en main. Il y a aussi le rachat et l'aménagement du site Matières, qui est le leader dans la construction de ponts, la fondation d'un centre d'homologation pardon des engins de type rails et routes, et puis, un point tout aussi important, la création d'un village d'entreprises qui va permettre de valoriser l'accueil d'activités industrielles ou artisanales. Et pour terminer la poursuite du développement du campus Mécateam et l'aménagement de son centre de formation.

Vous voyez là au travers de ces quelques propos, toute la richesse de cette association qui est vivace, qui anime un partenariat de qualité avec à la fois les acteurs de l'éducation sur le territoire de la formation et de l'emploi et aussi une association qui travaille en parfaite collaboration avec la communauté, je dirais dans le domaine de la stratégie foncière et économique, qui s'intéresse de très près au devenir des zones économiques existantes et puis aussi puisqu'on en parle beaucoup actuellement la réhabilitation progressive de nos friches industrielles.

Il y a des projets forts nombreux sur différents secteurs du territoire.

L'association Ecosphère sollicite ce soir le soutien financier de notre collectivité pour mener à bien cet important et très riche plan d'actions. Elle nous sollicite pour une subvention de 290 000 euros sachant qu'elle bénéficie d'un budget prévisionnel qui s'élève à 970 000 euros. Vous avez, je pense, toutes et tous lu en détails la note. Vous connaissez donc la répartition de cette subvention compte tenu des différentes filières. Bien entendu, vous vous en doutez, compte tenu du montant important de cette subvention, elle est assortie d'une convention d'objectifs qui va préciser pour une durée d'un an les engagements réciproques des partis.

Voilà rapidement présenté le pourquoi de cette demande de subvention mais je crois qu'au vu de la richesse de cette association sur le territoire, j'espère que nous serons tous d'accord pour leur permettre de poursuivre le travail de qualité qui est engagé depuis un bon nombre d'années désormais. Voilà donc y a-t-il des remarques ? Des prises de parole ? M. LANDRE.

M. Charles LANDRE. - Oui, une remarque dans le prolongement du débat qu'on avait eu sur la question des représentations au sein de la SEMCIB. Je crois qu'Ecosphère est rentré au capital de la SEMCIB lorsqu'il y a eu dissolution d'une société anonyme l'année dernière, et j'avais noté que nous allions nous retrouver à la SEMCIB avec des représentants élus issus de la Communauté Urbaine et par le biais d'élus issus de la Communauté Urbaine mais par le biais d'Ecosphère. Alors je vois que dans cette

délibération dans le détail des subventions il y a une cote part CUCM pour 70000 euros destinés à des actions à destination de la SEMCIB donc là ça me semble aussi relever de la contradiction. Soit Ecosphère sort de SEMCIB, par exemple par rachat des parts par la Communauté Urbaine, soit on arrête de subventionner la SEMCIB de façon indirecte par le biais d'Ecosphère.

Mais vous voyez là je pense qu'il y a un mouvement financier qui est de trop donc je ne mets pas en cause le montant de l'aide je pense que c'est un petit peu abusif que de verser 70000 euros à Ecosphère qui elle-même va remettre une action à destination de la SEMCIB. Et je crois que à l'heure où tout le monde parle de simplification de l'action publique et de compréhension de l'action publique et des mécanismes financiers et aussi de la réduction de la dépense publique, là il y a, je le redis, matière à faire sur ce sujet qui n'existe que depuis l'année dernière. C'est donc la première subvention à laquelle on a une affaire qui organise ce circuit indirect.

M. Daniel MEUNIER. - Bien je vous remercie pour votre intervention. Moi ce que je remarque, et je vous en remercie, c'est que vous ne mettez pas en cause le montant de cette subvention qui est totalement appropriée à la richesse du développement économique sur notre territoire. D'autres prises de parole ? D'autres remarques avant que nous ne passions au vote ? Bien je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des abstentions ? Des refus pour le versement de cette subvention ? Des votes pour ? Je vous remercie. Nous pouvons faire rentrer effectivement nos collègues.

Agence Ecosphère - Attribution d'une subvention - Convention d'objectifs 2023 et autorisation de signature

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Ecosphère au titre de l'année 2023 ;*
- *D'autoriser l' élu ayant délégation à signer la convention d'objectifs ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 290 000 € ;*
- *D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2023.*

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Didier LAUBERAT, M. Bernard DURAND, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Christian GRAND, Mme Marie-Claude JARROT, M. Philippe PRIET, Mme Valérie LEDAIN intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. SPL Sud Bourgogne THD - versement d'une participation à la SPL pour 2023

Cf ci-après V-4

2. Convention 2022 Village des Sciences et demande d'appel de fonds

M. le Président.- Nous avons ensuite la convention 2022 “villages des sciences” sans présentation, parce que ça repasse tous les ans. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Oui. Merci.

Convention 2022 Village des Sciences et demande d'appel de fonds

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la communauté d'agglomération du Grand Chalon pour la campagne de promotion du Village des sciences 2022 ;*

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;*

- *D'imputer les dépenses et les recettes sur le budget correspondant*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Ecomusée - Villa Perrusson - Nouveaux tarifs

4. Boutiques de l'Écomusée Creusot Montceau - Tarifs nouveaux produits

M. le Président.- Villa Perrusson, il y a deux délibérations qui concernent l'Ecomusée. La Villa Perrusson les nouveaux tarifs et puis les tarifs également en boutique Ecomusée. Cyril GOMET, vous nous présentez les 2 et je mettrai les 2 aux voix. Merci.

M. Cyril GOMET.- Merci Président. Comme vient de nous l'indiquer le Président, deux délibérations soumises à notre examen mais un seul et unique sujet les groupent. Il s'agit de la tarification à l'Écomusée. L'une concerne les nouveaux produits proposés à la vente à la boutique et l'autre les visites de la Villa Perrusson. Je vous rappelle que ce lieu remarquable et emblématique de notre territoire ouvrira entièrement le 2 avril prochain comme vous l'indique le magazine que vous avez sur vos tables. Afin de stimuler cette ouverture il nous est proposé d'établir la gratuité de l'entrée pour le premier mois d'ouverture. Je vous remercie.

M. le Président.- Des questions ? M. LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Je vais reposer la question habituelle sur l'Écomusée : où en est la gouvernance, puisque vous nous aviez dit que vous nous ferez d'abord en septembre, puis en décembre, un point sur la nouvelle gouvernance et le recrutement d'un nouveau directeur pour l'Écomusée. Donc j'aimerais qu'on sache où on en est parce que je le redis, on peut voter des délibérations de gratuité ou les tarifs de l'Ecomusée, ce qui manque cruellement aujourd'hui à l'Ecomusée c'est une programmation culturelle, une programmation d'expositions temporaires qui soit d'abord à la fois crédible d'un point de vue extérieur, mais surtout suffisamment dynamique pour intéresser énormément du monde. Je rappelle que les 2 dernières grandes expositions temporaires à l'Écomusée ça a été la commune et mai 68 sur le territoire de la Communauté Urbaine. Donc on est très nombreux à attendre cette nouvelle gouvernance et j'aimerais bien que vous nous indiquiez où nous en sommes.

M. le Président.- Cyril GOMET

M. Cyril GOMET.- Et bien écoutez ce soir je vais au moins partiellement vous réjouir puisque sans dévoiler la procédure qui est en cours, et donc pour l'instant on ne peut en dire plus, nous avons 2 candidatures sérieuses et nous sommes en discussions avec les candidats et très prochainement, je pense vraisemblablement d'ici le prochain conseil communautaire, nous pourrons vous donner plus

d'éléments. Les choses sont en cours de manière très positive. Quant à la programmation, je vous trouve un petit peu dur quand même parce que malgré l'absence de direction ces dernières années, des programmations d'expositions sont présentées chaque année ici et les expos se déroulent. Alors il y a eu la période Covid où on a eu un peu rideau sur tous ces éléments, mais depuis il y a quand même un certain nombre de choses réalisées sur l'ensemble du territoire et je pourrai vous donner les brochures si nécessaire. Merci Président.

M. le Président.- Merci. Je rajoute qu'il a fallu mener de front les aménagements de la Villa Perrusson qui se terminent et qui vont justement s'ouvrir au printemps. Cela a été un travail important et puis l'aspect collections est un gros chantier, qui est menée par la Communauté Urbaine, et donc par le service avec lequel travaille le vice-président Cyril GOMET qui est également un gros gros travail donc on ne peut pas tout mener de front non plus. L'aspect muséographie et expositions va arriver, en son temps, avec je l'espère une nouvelle direction. Mais c'est pareil, ce type de direction ça ne se trouve pas non plus facilement. Voilà. Est -ce qu'il y a d'autres prises de parole avant que je mette aux voix ? Non . Alors je mets aux voix alors pour les deux délibérations Villa Perrusson et tarifs nouveaux produits . Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Ecomusée - Villa Perrusson - Nouveaux tarifs

Le conseil décide :

- *D'instaurer la gratuité de la billetterie de la villa Perrusson et de son jardin pour tous les publics du 2 au 30 avril 2023 ;*
- *De préciser qu'au terme de cette période les tarifs et cas de gratuité seront réexaminés par le conseil communautaire.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Boutiques de l'Écomusée Creusot Montceau - Tarifs nouveaux produits

Le conseil décide :

- *D'adopter les tarifs des nouveaux produits proposés à la vente à la boutique du musée de l'Homme et de l'Industrie au Creusot ainsi qu'à la boutique e la villa Perrusson à Ecuisses, tels que mentionnés ci-après :*

<i>Désignations</i>	<i>Prix de vente</i>
<i>Peluche</i>	<i>6,90 €</i>
<i>Kit enfant</i>	<i>9,90 €</i>
<i>Poster coloriage</i>	<i>8,90 €</i>
<i>Carte postale</i>	<i>0,50 €</i>
<i>Carte postale - nouveauté</i>	<i>1 €</i>

Observations : Adoption à l'unanimité.

1.SPL Sud Bourgogne THD - versement d'une participation à la SPL pour 2023

M. le Président.- Je reviens sur la délibération que j'ai oublié et je vous prie de m'excuser sur la SPL sud Bourgogne THD, le versement d'une participation à la SPL pour 2023. Il y a des élus intéressés, notamment Philippe PIGEAU, Montserrat REYES et moi -même.

M. Daniel MEUNIER.- Bien chers collègues suite échanges avec les différents groupes politiques concernant, cette délibération, je la mets directement aux voix. Y-a-t-il des collègues qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Des contres ? Pour ? Je vous remercie. Ils sont partis vraiment pour une courte durée. Merci.

SPL Sud Bourgogne THD - versement d'une participation à la SPL pour 2023

Le conseil décide :

- *d'approuver le versement par la Communauté Urbaine Creusot Montceau d'une participation financière de 15 100 € à la SPL Sud Bourgogne THD ;*

- *d'autoriser M. le Président, ou tout représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents afférents au versement de cette somme de 15 100.*

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Philippe PIGEAU, Mme Montserrat REYES intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

5. Approbation du lancement de l'étude de la définition de l'identité du canal du Centre.

M. le Président.- Voilà je continue. En essayant de ne pas oublier de délibération. Nous avons l'approbation du lancement de l'étude de la définition de l'identité du canal du centre. Jean-Paul BAUDIN.

M. Jean-Paul BAUDIN.- Merci Président. Ce projet de délibération a pour objet l'approbation du lancement de l'étude de la définition de l'identité du canal du centre et de la création d'une marque territoriale. Je vous rappelle que fin 2016 la région Bourgogne Franche-Comté a adopté une stratégie régionale de valorisation touristique des canaux et rivières navigables de Bourgogne. Cette stratégie a pour but de faire émerger et prospérer sur le territoire une offre touristique dynamique basée sur des activités diversifiées sur eau et autour de l'eau et de faire du territoire une destination éco-touristique. Le territoire du canal du centre n'est pas encore reconnu comme une entité touristique à part entière notamment en raison d'une absence de synergie et de lien entre les sites, les produits, les offres et les services touristiques le long du canal. Le canal est en partie perçu comme un canal de transit et non de destination cependant de nombreux atouts sont à valoriser le long du linéaire. 4 axes stratégiques ont été définis pour répondre aux ambitions du conseil régional : la promotion de la destination touristique des voies navigables régionales, l'amélioration de l'offre et de la qualité des services sur l'eau, l'amélioration des activités et des services autour de l'eau, l'organisation des instances de gouvernance pour la mise en œuvre de la stratégie. Partant de ce constat, un contrat de canal a été initié entre les collectivités territoriales et certains partenaires pour permettre au territoire traversé par une voie navigable de décliner les objectifs régionaux à l'échelle de la voie d'eau. Ce contrat de 5 ans signé le 8 mars 2022 à Montceau permet notamment de favoriser l'implantation d'aménagements touristiques et de loisirs le long du canal et autour de celui-ci . Dans le cadre du contrat de canal, 2 études sont portées par la CUCM et le Grand Charolais. La Communauté Urbaine Creusot Montceau porte l'étude sur la définition d'une identité du territoire du canal du Centre et la création d'une marque territoriale. Le Grand Charolais quant à lui porte l'étude sur le diagnostic et la définition d'une offre de services des ports et des haltes nautiques. Les études seront donc axées sur le développement des thèmes suivants : promotion de la destination touristique des voies navigables régionale, l'amélioration de l'offre et de la qualité des services sur l'eau. Un comité de pilotage a été mis en place pour suivre l'élaboration et le suivi de ces études. Il est composé des membres suivants : la mission Economie et services aux entreprises de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, la direction Attractivité développement du Grand Charolais, la direction Attractivité du territoire du Grand Chalon, la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud, le pôle Développement de la direction territoriale Centre Bourgogne et de l'unité techniques d'itinéraires de Saône-et-Loire des voies navigables de France, la direction du tourisme de la région Bourgogne Franche-Comté et la direction

du territoire du département de Saône-et-Loire. Dans le cadre de l'étude portée par la Communauté Urbaine Creusot Montceau, les missions seront les suivantes : créer une identité territoriale moderne autour de ses atouts sous la forme d'une marque du territoire, pour permettre à terme l'émergence d'une destination touristique et assurer le développement touristique et économique du territoire du canal du centre, aider à l'émergence de la destination - il faut que nous puissions passer d'un canal de transit à un territoire de découverte destination - créer et faire vivre une identité visuelle et numérique propre au territoire et enfin mettre en œuvre et gérer un plan marketing dédié et assurer sa mise en œuvre sur tout le linéaire. L'étude s'organisera autour de 2 phases. La première qui sera la création et la définition des fondamentaux de l'identité et de la marque. La seconde : accompagnement à l'élaboration du plan marketing et du schéma signalétique. Afin de réaliser cette mission un plan de financement prévisionnel a été établi et ventilé de la manière suivante : le montant des dépenses c'est 70000 euros. Le montant des recettes prévisionnelles, en subventions : l'État 20 000 euros soit 29 pour 100, la région 16 000 euros soit 23 pour 100, le département 10 000 euros soit 14 pour 100, et la CUCM 24 000 soit 34 pour 100. Il est à noter que la part de la CUCM, les 24 000 euros, sera ensuite répartie entre les 4 EPCI signataires du contrat du canal conformément à la clé de répartition définie dans le contrat de Canal ou dans une convention annexe le cas échéant. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer, d'approuver le plan de financement et les demandes de subventions et d'appel de fonds auprès des partenaires du contrat du canal du Centre, d'autoriser M. le Président de la CUCM à signer tout acte intervenir pour son application et d'imputer la dépense sur le budget correspondant.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole suite à la présentation qui a été faite par notre collègue ? Non. Un beau projet, très beau projet fait avec plusieurs intercommunalités et qui va mettre en valeur notre territoire et c'est un beau patrimoine. On parlait de patrimoine. Le canal du centre est un beau patrimoine et nous y investissons beaucoup. Merci. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie. Vous avez eu le temps de voir ou pas ? Oui ? Parce que j'ai été un peu vite, je suis désolé... Il n'y avait pas de contre donc.

Approbation du lancement de l'étude de la définition de l'identité du canal du Centre.

Le conseil décide :

- *D'approuver le plan de financement et les demandes de subvention ou d'appels de fonds auprès des partenaires du contrat du canal du centre.*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application*
- *D'imputer la dépense sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Eau et assainissement - Travaux sur réseaux d'eau potable sur l'ensemble des communes du territoire communautaire - Autorisation de signature d'une modification n°2 à l'accord-cadre 2102302PRP

2. Direction de l'eau et de l'assainissement - Autorisation préalable de signature d'un accord-cadre à bons de commande

M. le Président.- Nous avons ensuite deux délibérations au chapitre développement durable : Eau et assainissement, des travaux sur réseaux d'eau potable et puis une autorisation préalable de signature.

Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Laurent SELVEZ n'a pas levé de main ? Si, merci. Voilà, c'est bon pour vous ?

Eau et assainissement - Travaux sur réseaux d'eau potable sur l'ensemble des communes du territoire communautaire - Autorisation de signature d'une modification n°2 à l'accord-cadre 2102302PRP

Le conseil décide :

- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification n°2 au marché 21023PRP lot 2 conclue avec l'entreprise COLAS FRANCE.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Direction de l'eau et de l'assainissement - Autorisation préalable de signature d'un accord-cadre à bons de commande

Le conseil décide :

- d'autoriser à titre préalable Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les accords-cadres à bons de commande suivants :

Lot 1 : travaux assainissement : Le montant annuel est estimé à 4 150 000 € HT ; Un maximum de 5 000 000 € HT/an est prévu ; Durée : un an renouvelable trois fois, à chaque fois pour une année supplémentaire, et pour une durée globale qui ne pourra donc pas excéder 4 ans ;

Lot 2 : chemisage réseau d'assainissement : Le montant annuel est estimé à 462 000 € ; Un montant maximum de 520 000 € HT/an ; Durée : un an renouvelable trois fois, à chaque fois pour une année supplémentaire, et pour une durée globale qui ne pourra donc pas excéder 4 ans ;

Lot 3 : branchements ponctuels d'assainissement : Le montant annuel est estimé à 455 000 € ; Un maximum de 550 000€ HT/an ; Durée : un an renouvelable trois fois, à chaque fois pour une année supplémentaire, et pour une durée globale qui ne pourra donc pas excéder 4 ans

Lot 4 : travaux d'eau potable : Le montant annuel est estimé à 450 000 € ; Un maximum de 700 000 € HT/an ; Durée : un an renouvelable trois fois, à chaque fois pour une année supplémentaire, et pour une durée globale qui ne pourra donc pas excéder 4 ans.

- d'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne des budgets considérés.

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. CUCM - Compostage individuel : réduction du reste à charge des usagers pour l'acquisition de composteurs individuels pour la période 2023-2025.

M. le Président.- Et enfin, dernière délibération qui concerne le compostage individuel puisque nous sommes engagés résolument vers tout ce qui réduit les déchets et qui nous permet de mieux trier et mieux préserver. Jean-François JAUNET.

M. Jean-François JAUNET.- M. le Président, cher collègue, je vais essayer de ne froisser personne en parlant de déchets. Je vais juste profiter de l'occasion qui m'est donnée pour vous dire que depuis le premier janvier, les nouvelles consignes de tri sont en vigueur et que tout ce qui fait partie de l'ordre des emballages doit être mis dans les bacs ou les points d'apport de proximité de couleur jaune. Donc normalement vous n'avez pas à vous poser de question. A partir du moment où c'est un emballage quel qu'il soit, barquette, pot de yaourt, etc., des choses qui n'étaient pas forcément dans le bac jaune avant maintenant elles doivent effectivement y être. Comme l'a dit le Président, il y a un travail important qui est mené depuis quelques années notamment avec le plan de prévention des déchets ménagers et assimilés que vous avez voté l'année dernière. C'était des actions qui avait été auparavant déjà mis en œuvre pour certaines. On a un travail à mener sur les biodéchets puisqu'une nouvelle loi va entrer en vigueur à partir du 31 décembre de cette année, donc pour une application au 1er janvier sur le tri séparé des bio-déchets donc en fait on développe le compostage à la source notamment dans les cas de résidences individuelles

et il y a des formations qui sont faites. Il est possible de les faire en présenciel, vous avez notamment page 10 de l'actu qui est sur votre table la liste pour le semestre avec un nombre de formations qui ont lieux de façon délocalisées, pas forcément dans les 2 communes centre, mais qui se font aussi à l'extérieur, qui permettent aux gens d'avoir une information permettant de bien gérer un composteur, parce qu'un composteur cela marche très bien mais il y a un certain nombre de choses à savoir. Pour les personnes qui le souhaitent cette formation, cette information, est aussi disponible de façon virtuelle sur le site de la Communauté Urbaine et une fois vous avez suivi cette information vous pouvez bien évidemment acquérir ces fameux imposteurs. Et ce que ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est, de façon à développer davantage le compostage à domicile, de diviser par 2 le prix qui était jusqu'à présent de 20 euros et de le faire passer à 10 euros pour les 3 années qui viennent. L'objectif est d'augmenter de façon conséquente, si possible doubler, le nombre de composteurs mis en service. Sachant que les composteurs, sur les 12 dernières années, c'était à peu près 175 composteurs par an qui étaient vendus aux usagers. Sur ces 2 premiers mois, alors qu'on n'a pas encore fait une promotion relativement importante, on a déjà mis à disposition des usagers 100 compositeurs en 2 mois. Soit une cadence de 50 compositeurs par mois, ce qui est bien au delà de ce qui était précédemment fait. En sachant que parfois les usagers devront être un petit peu patients parce que les imposteurs sont fabriqués localement à l'ESAT du Breuil et qu'en fait ils ont une capacité de production qui est, malgré tout, limitée. Même si à, l'heure actuelle, on n'a pas de difficultés particulières, si jamais il y avait un engouement important, il faudra être un petit peu patient pour que tous ces composteurs soient fabriqués. Les délais sont relativement courts. Il s'agit d'autoriser M. le Président à signer cette nouvelle convention avec des composteurs à 10 euros au lieu de 20.

M. le Président. - Merci. Des questions ? Des prises de parole ? Non . Donc on continue la marche en avant avec les composteurs à un prix très modique. Voilà, c'est un effort que la collectivité fait pour sensibiliser de plus en plus et donner l'accès au compostage de la manière la plus économique possible. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie. C'était l'unanimité. Mes chers collègues nous avons terminé l'examen des délibérations en vous remerciant de votre présence et de votre participation. Bonne soirée à toutes et à tous.

CUCM - Compostage individuel : réduction du reste à charge des usagers pour l'acquisition de composteurs individuels pour la période 2023-2025.

Le conseil décide :

- *d'approuver la réduction à 10 € du reste à charge des usagers pour l'acquisition de composteurs individuels fournis par la CUCM sur la période jusqu'au 31 décembre 2025 ;*
 - *d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en place de cette modification.*
- Observations : Adoption à l'unanimité.*

- : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35).

David MARTI

Président



Viviane PERRIN

Secrétaire de séance

